FO DÉFENSE

FLASH INFO

ICT-TCT

FO écrit au Ministre : L'augmentation des salaires, c'est maintenant !

FO vous communique en pièce jointe sa lettre au Ministre dénonçant l'insuffisance des mesures catégorielles des ICT-TCT.

FO défend l'ensemble des agents du MINARM, dont les ICT-TCT, et reste donc en cohérence avec ses revendications qui exigent une politique salariale à la hauteur des missions confiées aux agents (voir notre courrier du 24 novembre 2021 à la Madame Florence PARLY : lien Internet).

N'hésitez pas à contacter notre expert **FO DEFENSE** :

Florent XAVIER, DGA/TA Balma
florent.xavier@intradef.gouv.fr

FO est toujours présente pour vous informer, revendiquer et agir pour vous ; rapprochez-vous de vos délégués locaux.

Paris, le 27 septembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

PARIS, le 26 septembre 2022

Monsieur LECORNU Sébastien
Ministre des Armées
14 rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Réf ; 8278 Féd/GG/PJ

Monsieur le Ministre,

Par courrier n° 8245, du 24 novembre 2021, Force Ouvrière adressait un courrier à votre prédécesseur Madame Florence Parly pour attirer son attention sur les enjeux en matière de ressources humaines au sein de la DGA pour les 60 ans de son existence.

Dans un contexte où il est nécessaire d'assurer la souveraineté industrielle et technologique de la France en général et du ministère des Armées en particulier, il est indispensable que notre ministère puisse s'attacher les meilleurs ingénieurs et techniciens parmi les ICT-TCT qui exercent notamment au sein de la DGA mais aussi du SIAé et de la DMAé.

Depuis toujours, Force Ouvrière est attachée à ce recrutement de qualité qui a permis aux directions et services de notre ministère de préparer l'avenir et permettre à nos forces de disposer d'un outil industriel performant.

S'il est essentiel pour Force Ouvrière que les postes civils de notre département ministériel soient très majoritairement occupés par des agents titulaires, notre syndicat demeure attaché à un recrutement pluriel qui permet de disposer de personnels dont les savoirs et compétences viennent compléter et renforcer celles des agents titulaires dans des domaines techniques en constante évolution.

Aujourd'hui, le ministère recrute de jeunes ICT à l'issue de leur formation d'ingénieur mais aussi des ingénieurs expérimentés venant du secteur privé.

La politique de rémunération appliquée à leur encontre fragilise leur fidélisation dans la mesure ou les enveloppes budgétaires de ces dernières années ont difficilement permis que la progression de leurs salaires suive celle des salaires de référence issue du secteur relevant de la Convention Collective de la Métallurgie.

Force Ouvrière, par son maillage territorial, a régulièrement fait remonter le niveau d'insatisfaction de ces ICT-TCT qui s'est caractérisé par un nombre croissant de démissions, qualifié de manière bien administrative de « turn over » raisonnable.

…/…

Ce discours n'est pas acceptable pour Force Ouvrière car il traduit l'incapacité ministérielle d'avoir un retour sur investissement sur sa politique de recrutement pour faire face aux missions régaliennes. L'actualité récente en montre la tension et la complexité. La contrainte budgétaire, à court terme, a des incidences sur la souveraineté nationale à moyen et long terme.

Aussi l'annonce attendue mais retardée du taux de l'augmentation personnalisée moyenne 40 % inférieure à celle de l'an passé a cristallisé le mécontentement des ICT-TCT. Ils la perçoivent comme une forme de provocation et de dédain de l'administration à leur encontre.

Dès lors où le point d'indice est augmenté, il est prévu que son augmentation soit répercutée sur les rémunérations des contractuels, des ouvriers de l'état. Or, il a été cependant limité à 2,9 % pour les ICT-TCT.

Force Ouvrière dénonce aussi le retard pris dans le cadre du groupe de travail sur la déclinaison de la convention parisienne de la métallurgie. Il faut, en effet, impérativement un cadre juridique pérenne pour construire les parcours professionnels de nos ICT-TCT.

Compte tenu du niveau de mécontentement des ICT-TCT, il faut légitimement s'attendre à des mouvements de protestation dans les établissements employant des ICT-TCT. Force Ouvrière sera bien évidemment auprès d'eux afin de les soutenir dans leur combat légitime pour une meilleure reconnaissance morale et financière.

Bien à vous.

Gilles **Goulm,**
Secrétaire Général FO DEFENSE